



GESTION DE FORTUNE

# Solution de libre passage sur mesure avec un mandat de gestion

**Vous désirez profiter de la possibilité d'investir vos avoirs de libre passage de manière personnalisée, en déterminant la meilleure classe d'actifs correspondant à votre profil de risque et à vos besoins?**

**La BCV vous propose des stratégies qui vous donnent accès à des opportunités d'investissement plus larges que dans une institution de libre passage classique, avec un potentiel de rendements plus attrayants.**

Les personnes assurées au deuxième pilier qui quittent une institution de prévoyance, sans survenance de cas de prévoyance, ont droit à une prestation de libre passage.

Cette prestation de libre passage est constituée dans certaines situations, notamment:

- Lorsque vous quittez une caisse de pensions et que vos avoirs ne peuvent être intégralement transférés auprès de votre nouvelle institution de prévoyance.
- Lorsque vous vous installez en qualité d'indépendant.
- En cas de divorce, sans rapatriement des avoirs auprès d'une caisse de pensions.
- Lorsque vous interrompez votre activité lucrative.
- Lors de votre départ à la retraite avant l'âge réglementaire de votre caisse.
- Lors de votre départ définitif de la Suisse.

Vos avoirs de libre passage peuvent être détenus jusqu'à 69 ans pour les femmes et 70 ans pour les hommes, soit cinq ans après l'âge légal de la retraite.

Dans l'objectif de maintenir votre capital de prévoyance, vous avez le choix entre deux types de prestation de libre passage:

- Le compte de libre passage, comparable à un compte d'épargne; il offre la sécurité du capital, avec un taux d'intérêts faible.
- Le dépôt de libre passage, alternative à un compte faiblement rémunéré; il permet de placer les avoirs sur les marchés financiers, avec des perspectives de rendement plus attractives.

Pour placer vos avoirs de libre passage, la BCV propose des mandats de gestion en partenariat avec des acteurs clés du domaine.

Vous pouvez également investir vos avoirs de libre passage dans un pool hypothécaire et financer ainsi un immeuble résidentiel en Suisse.

## Les mandats de gestion BCV

Vous pouvez opter pour un mandat de gestion individuel dès CHF 250 000 d'avoirs de libre passage.

La gamme de mandats proposés par la BCV est spécialement conçue pour vous permettre une gestion sur mesure de vos avoirs de libre passage, selon la politique d'investissement de la Banque et dans le cadre légal de la prévoyance.

Vous avez la possibilité de fixer des restrictions personnelles de gestion dans le cadre de l'offre à disposition.

Vous pouvez ainsi choisir parmi cinq ou six possibilités de placement, correspondant à différents profils de risque et part d'actions les composant.

## Le pool hypothécaire

Un prêt hypothécaire peut également être une alternative dans le cadre de la prévoyance professionnelle, avec déduction fiscale des intérêts hypothécaires sur votre revenu imposable et non imposition des rendements de vos avoirs de prévoyance.

## Vos avantages

### **Vous profitez d'une gestion sur mesure de vos avoirs**

- choix de nombreuses solutions d'investissement à travers nos mandats

### **Vous bénéficiez d'avantages fiscaux**

- exonération d'impôt pour les revenus sous forme d'intérêts, coupons et dividendes
- exonération d'impôt sur la fortune
- optimisation fiscale progressive selon votre taux marginal d'imposition
- attractivité du taux d'imposition à la source en cas de départ définitif à l'étranger

### **Autres avantages**

- harmonisation optimale de votre stratégie de placement de vos avoirs de libre passage avec votre fortune privée
- suivi de vos avoirs de libre passage par votre conseiller attitré, dans une approche patrimoniale
- transparence dans l'évolution de vos avoirs de prévoyance
- transparence des coûts
- possibilité de combler vos lacunes d'assurance en cas d'invalidité ou de décès et ainsi d'optimiser votre couverture de prévoyance

## L'expertise de la BCV

La BCV compte près de 60 spécialistes dans le domaine de la prévoyance professionnelle – actuaires, gestionnaires, contrôleurs de gestion, juristes et fiscalistes – qui apportent leur soutien en la matière aux conseillers.

Avec un Vaudois sur deux client de la BCV, la Banque figure parmi les leaders de la gestion de fortune privée du canton de Vaud et de l'Asset Management.

Avec le réseau d'agences le plus dense du canton et quelque 100 conseillers Private Banking la BCV dispose d'experts dans chaque région. Vous en trouverez toujours un près de chez vous.

## Comment souscrire?

Pour des conseils et pour souscrire un mandat de libre passage, veuillez prendre contact avec votre conseiller.

### Informations importantes

Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offre, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement. Les informations exprimées dans le présent document ne prennent pas en compte la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques de chaque personne. Aucune garantie n'est donnée qu'un investissement soit approprié ou convienne aux circonstances individuelles, ni qu'un investissement ou une stratégie constituent une recommandation personnalisée pour un investisseur. Avant d'effectuer une quelconque transaction, il est conseillé à l'investisseur de vérifier si elle est adaptée à sa situation personnelle et, si nécessaire, d'obtenir un avis professionnel indépendant quant aux risques et aux conséquences juridiques, réglementaires, fiscales, comptables ainsi qu'en matière de crédit.

Les conditions des prestations décrites sont soumises à des dispositions contractuelles disponibles sur demande et susceptibles d'être modifiées en tout temps et sans préavis.

Certaines opérations et/ou la diffusion de ce document peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. UE, UK, US, US persons).

Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document soient exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis.

Nous attirons en particulier votre attention sur le fait que les performances antérieures ne sauraient être prises comme une garantie d'une évolution actuelle ou future ni ne tiennent compte des commissions et frais perçus lors de l'émission/achat et du rachat/vente des parts.

La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable. Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.